

L'engagement des communicants de l'État

L'univers informationnel a radicalement changé au cours des vingt dernières années, transformant ainsi le rapport que l'individu entretient avec l'information et le savoir. Face à l'accélération et la multiplication des canaux de communication, des émetteurs et des messages, jamais l'accès à l'information n'a été à la fois aussi facile et confus. Aujourd'hui, ce phénomène de saturation de l'information contribue à dégrader la confiance prêtée, jusqu'à fragiliser le lien essentiel qui lie les citoyens à l'État.

Afin de renforcer et préserver ce lien si précieux, garant de l'exigence démocratique, nous, communicants de l'État, avons souhaité réaffirmer nos valeurs, nos engagements dans ce document fondateur, boussole de notre action. Plus que jamais, notre responsabilité est de garantir l'existence et la diffusion d'une information fiable et éclairée des politiques publiques et de leur traduction dans la vie quotidienne des Français. **L'écoute, l'objectivité et le professionnalisme** sont les principes fondateurs qui nous animent pour servir l'accès à l'information, l'égalité entre les citoyens, l'intérêt général et ainsi participer à la cohésion de la Nation.

Faire vivre la relation entre les citoyens et l'État

La communication est le savoir-faire par lequel est rendu possible l'acte de transmettre une information. Communiquer, c'est avant tout l'art de tisser un lien, de créer une relation de confiance mutuelle et transparente.

Pour garantir aux Français l'accès à leurs droits, faciliter l'accomplissement de leurs devoirs et la possibilité de faire des choix en conscience, notre mission consiste à rendre lisibles, tangibles et accessibles les politiques publiques menées par l'État. Poursuivre un tel objectif implique une exigence, celle de l'écoute responsable de tous les instants.

Communicants de l'État, il nous revient d'être d'abord à l'écoute des préoccupations des citoyens, pour participer au dialogue et partager les initiatives.

Promouvoir une communication accessible, performante et certifiée

La communication est, par nature, un savoir-faire en constante mutation, tant par les techniques et outils employés que dans l'évolution des usages qui en sont fait.

Face à ce défi de l'impérieuse adaptation de nos métiers, notre engagement, dans le respect des principes du service public, est de toujours mettre en œuvre une communication ayant le souci d'être comprise de tous, vérifiée, consciente de ses impacts et au service de l'ensemble des citoyens.

L'État, dans toute sa dimension, au travers de l'ensemble de ses émetteurs, doit s'engager dans le déploiement de messages cohérents et adaptés à chacun des publics qui participent et composent la Nation. Cette ambition implique une coordination constante des contributeurs interministériels, services déconcentrés et opérateurs de l'État.

Communicants de l'État, il nous revient de dispenser une information fiable, pertinente et efficace, en plaçant le citoyen au cœur de notre mission.

Garantir la lisibilité de l'action de l'État

La politique ne se reflète pas uniquement dans l'exercice du pouvoir et les commentaires qu'elle peut susciter. Initiées par le Gouvernement, soumises au Parlement, portées par les administrations, déployées par les services déconcentrés et les opérateurs de l'État, les politiques publiques témoignent de la nature concrète de l'action politique en son sens le plus noble.

Communicants de l'État, il nous revient de tout mettre en œuvre pour accompagner l'État dans ses missions d'intérêt général au service de l'amélioration de la vie de nos concitoyens.